

Relevé des décisions du CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

Membres en exercice : 19

Présents : 19

Convocation le 16 avril 2014

Secrétaire de séance : Frédéric GUÉNARD

Etaient présents : MM. Bernard LABROSSE, Henri GUILLEMOT, Jean NAULIN, Mmes Sylvie DUROT-PIERRE, Nathalie CHAPUIS, MM Lucien PELLENARD, Gérard RAUX, Michel JONDOT, Mmes Marie-Claude LÉGER, Élise MARTINET, MM. Jean-Marc GUILHEM, Gilles HERIAUT, Mmes Claude BOUSSARD, Corinne ROLLIN (arrivée à 20h50), M. Frédéric GUÉNARD, Mmes Nathalie LEBEAU, Céline CLOUPEAU, M. Florent KHALFOUNE, Mme Sabrina LÉGER.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, désigne pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Frédéric GUÉNARD

Rectificatif ordre du jour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise l'ajout de 2 questions à l'ordre du jour :

- formation aux premiers gestes d'urgence : prise en charge des frais pour 5 agents
- élection des membres de la commission d'appel d'offres

Approbation compte rendu de séance

(Délibération n°01042014)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance du 28 mars 2014.

Travaux rue de la Chevanne : avenant marché SCTP

(Délibération n°02042014)

Lucien PELLENARD, 2^{ème} adjoint, informe de la signature d'un avenant pour la réalisation de fonçages dans le cadre des travaux d'assainissement eaux usées rue de la Chevanne.

Le conseil municipal, par 18 voix pour (Mme Corinne ROLLIN absente), autorise le maire à signer l'avenant n°1 de la SCTP pour les travaux d'assainissement rue de la Chevanne.

Formation aux premiers gestes d'urgence : prise en charge des frais

(Délibération n°03042014)

Par courrier en date du 18 avril 2014, les agents Brigitte BERTHELON, Léa LEMAIRE, Gilles MADON, Corinne MAGNIEN et Elisabeth MARLOT demandent à la municipalité, en tant que personnel travaillant avec les enfants, la prise en charge des frais pour la formation aux premiers gestes d'urgence.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de la prise en charge des frais pour la formation aux premiers gestes d'urgence pour les agents suivants : Brigitte BERTHELON, Léa LEMAIRE, Gilles MADON, Corinne MAGNIEN et Elisabeth MARLOT, pour un coût total de 250 €.

Élection commission d'appel d'offres

(Délibération n°04042014)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Décide de procéder à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

La liste « Ensemble pour Toulon » présente :

M. Jean NAULIN, M. Michel JONDOT et Mme Marie-Claude LÉGER, en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

M. Gérard RAUX, Mme Sylvie DUROT-PIERRE et M. Gilles HÉRIAUT en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : $19 / 3 = 6,333$

La liste présentée par « Ensemble pour Toulon » obtient 19 voix.

Nombre de sièges attribués à la liste « Ensemble pour Toulon » : 3

Sont ainsi déclarés élus :

M. Jean NAULIN, M. Michel JONDOT et Mme Marie-Claude LÉGER membres titulaires

M. Gérard RAUX, Mme Sylvie DUROT-PIERRE et M. Gilles HÉRIAUT membres suppléants, pour faire partie avec M. Bernard LABROSSE, maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Désignation des représentants à l'association des communes forestières

(Délibération n°05042014)

Par courrier reçu en date du 22 mars 2014, l'association des communes forestières demande de procéder à la nomination d'un délégué et de son suppléant pour représenter la collectivité de Toulon sur Arroux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, nomme Jean-Marc GUILHEM délégué représentant la commune de Toulon sur Arroux auprès de l'association des communes forestières et M. Gilles HÉRIAUT suppléant.

Achat à l'euro symbolique de la parcelle AE494

(Délibération n°06042014)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, accepte l'acquisition de la parcelle AE 494 par la collectivité et autorise le maire à signer l'acte de vente à l'euro symbolique, entre l'OPAC 71 et la commune.

Autorisation demande de subvention PIIC 2014 – travaux salle d'évolution

(Délibération n°07042014)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, et ouï l'exposé de M. le maire présentant des travaux pour la toiture de la salle d'évolution des écoles d'un montant de 34 899,20 € HT soit 41 879,04 € TTC, sollicite

du Conseil Général de Saône-et-Loire une subvention au titre du P.I.I.C. 2014 d'un montant de 9 305 € et approuve le plan de financement suivant :

Participation commune	25 594,20 €
Subvention Conseil Général (PIIC)	9 305,00 €
Total HT	34 899,20 €
Total TTC	41 879,04 €

Le maire informe qu'une association a été retenue pour les demandes de subventions FDAVAL, à savoir les AJT pour 500 €. Le Comité des Fêtes effectue lui aussi une demande d'aide pour la nouvelle formule de la fête patronale.

Enveloppe indemnitaire 2014

(Délibération n°08042014)

Où l'exposé de M. le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, vote l'enveloppe indemnitaire 2014 des I.A.T., I.F.T.S. et I.E.M.P., s'élevant à 42 000 € pour l'ensemble du personnel territorial.

Subventions 2014

(Délibération n°09042014)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, sauf abstention en raison de leur implication dans les associations pour :

- ♦ Toulon Rallye sport : abstention de Céline CLOUPEAU
- ♦ Comité Agricole et concours inter cantonal : abstention de Gilles HÉRIAUT
- ♦ Amicale des écoles : abstention de Nathalie LEBEAU
- ♦ Coopérative scolaire maternelle et Moulin des Roches : abstention de Nathalie CHAPUIS
- ♦ Foot loisirs et Ablette toulonnaise : abstention de Gérard RAUX

sur proposition de la commission « Associations » vote les attributions suivantes :

ASSOCIATIONS TOULONNAISES			
	Fonctionnement	Exceptionnelle	
AJT	400,00 €	0,00 €	
Ablette Toulonnaise	350,00 €		
Amicale des Blés d'Or	305,00 €		
Amicale des Ecoles	200,00 €	200,00 €	participation voyage
A.P.T.A	400,00 €	250,00 €	championnat
Amicale des Sapeurs Pompiers		780,00 €	Médailles (550 € + 230 €)
Amicale Donneurs de Sang	260,00 €		
Amis du Dardon	200,00 €		
Anciens Combattants	100,00 €		
Arts et Loisirs	200,00 €		
Chasse du Foulou		0,00 €	création
Club Cyclotouriste	160,00 €		
Club des Anciennes	230,00 €		
Club 4x4	230,00 €		
Comité Agricole	824,00 €		
Comité des Fêtes	700,00 €	1 200,00 €	Course St Jean
C.S.P.C	850,00 €	5 230,00 €	CNAS
Commune Libre	572,00 €	674,00 €	achat friteuse + location salle 2013
Coopérative Scolaire Maternelle	1 527,50 €	600,00 €	➤ Voyage ➤ 23,50 x 65 = 1527,50)

Coopérative Scolaire Elémentaire	2 044,50 €	100,00 € 200,00 €	➤ 4L Trophy ➤ Bus prévention routière ➤ 23,50 x 87 = 204,50
Compagnie Cipango	250,00 €		
Comité Jumelage Toulon Ibalaghane	230,00 €	250,00 €	Cercle Ménaka
Espace Rencontre	7 000,00 €		aide au salaire
	500,00 €		
	500,00 €		
E.S.T	2 000,00 €		
Foot Loisirs	150,00 €		création
F.N.A.C.A	160,00 €		
Foyer Rural	3 500,00 €	500,00 €	achat de matériels
Société de Boules	300,00 €		
Société de Chasse	165,00 €		
Toulon Fleurs	650,00 €		
Toulon Oxygène	600,00 €	200,00 €	achat débroussailleuse
Toulon Rallye Sport	200,00 €		
Val d'Arroux Humanitaire	230,00 €		
Programmation Culturelle		2 400,00 €	6 x 400 €
TOTAL	25 988,00 €	12 584,00 €	

TOTAL ASSOCIATIONS

38 572,00 €

TOULONNAISES :

Associations extérieures		
	2014	Remarques
Association Valentin HAÜY		refus
Agire pour l'Insertion Réussite et l'Emploi	400 €	
Association Française des Sclérosés en plaques		refus
Agence Départementale d'Information sur le logement		refus
Bâtiment CFA Autun : LEROUX Kevin	30 €	
CFA La Noue		refus : pas d'élèves toulonnais
CFA Gueugnon : ODDE Quentin	30 €	
Comité d'organisation concours inter cantonal Gueugnon/Toulon	1 500 €	
Famille Gueugnonnaise	200 €	
Les Lycéens en Cœur		refus
Les Restaurant du Cœur		refus
Lycée Wittmer (9 élèves) : AUBERT Zoé CHAPUIS Luc JACQUET Emeline LAHAIX Juliette LAUPIN Clara MOREAU Aurélie RAYMOND Mélissa SARAIVA Fahouzy VERSAILLES Mathilde	90 €	10 € par élève

Papillons blancs : BOUCQ Arnaud LELONG Elie THEVENEAU Sandrine VERNEAU Romain	120 €	30 € par élève
PEP 71	90 €	
RASED	90 €	
Service de Remplacement Gévelard	50 €	
FNATH	40 €	

TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES :

2 640 €

Inscription budgétaire – compte 6574 : 41 212 €

(sous réserve de signature des conventions)

Investissement : inscription biens inférieurs à 500 €

(Délibération n°10042014)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide d'inscrire en section d'investissement du budget principal primitif 2014 les biens suivants :

- | | |
|--|--------------|
| ➤ chauffe-eau La Poste au prix de 149,40 € HT | 179,28 € TTC |
| ➤ appareil photo numérique halte-garderie au prix | 79,90 € TTC |
| ➤ ensemble de jeux halte-garderie au prix de 410,80 € HT | 492,96 € TTC |

Investissement : inscription bien inférieur à 500 €

(Délibération n°1142014)

Le conseil municipal, 17 voix pour, 2 abstentions, décide d'inscrire en section d'investissement du budget principal primitif 2014 le bien suivant :

- | | |
|---|--------------|
| ➤ chauffe-eau local APTA au prix de 142,52 € HT | 171,02 € TTC |
|---|--------------|

Taux d'imposition des taxes directes locales 2014

(Délibération n°12042014)

Le Conseil municipal, 18 voix pour, 1 abstention, **fixe** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 à :

- **21,29 %** sur la taxe d'habitation
- **20,85 %** sur la taxe foncière sur les propriétés bâties
- **42,81 %** sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- **19,16 %** sur la cotisation foncière des entreprises.

Vote des budgets primitifs 2014

Les budgets primitifs 2014 sont votés à l'unanimité des membres.

Informations

- Travaux hôpital local : échéance pour la validation du projet fixée à début juin. Projet à revoir.
- CCPG : président sortant, Dominique LOTTE, réélu et nomination de 4 vices présidents (Gilles NIVOT pour les finances, Fernand BOUILLER pour le développement économique et touristique, Christan BONNET pour le développement durable, les ordures ménagères et le SPANC, Corinne ROLLIN pour les loisirs éducatifs et culturels)
- Halte-garderie : Marie-Thérèse FUET remplacée au 19 mai pour environ 2 mois, raison médicale
- Temps d'Activités Périscolaires : PEDT rédigé avec le concours de Nathalie CHAPUIS ainsi que les fiches pédagogiques et actions. Dossier expédié à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Séance levée à 00 h 25